

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Ecosite du Bourgailh - Programme d'actions 2014 - Subvention exceptionnelle - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le site du Bourgailh à Pessac est un espace naturel de près de 200 ha qui a accueilli pendant de nombreuses années une décharge communautaire et a progressivement bénéficié de nombreux aménagements (paysagement de la colline, forêt promenade, belvédères), qui en font de plus en plus un lieu fréquenté pour les loisirs urbains.

L'association Ecosite du Bourgailh a été créée le 20 décembre 2002, dans un premier temps pour piloter la réhabilitation de l'ancienne décharge, puis comme association de préfiguration pour mener la réflexion sur le projet de parc animalier et végétal du Bourgailh, devenu ces dernières années le projet « Save ».

Un Syndicat mixte du Pôle touristique du Bourgailh et une société d'économie mixte (SEM) ont ensuite été créés, au moment du rachat du zoo en 2010, pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet. Pour cette raison, les missions et l'activité de l'association se sont recentrées exclusivement sur la gestion de la forêt du Bourgailh et la réalisation d'un programme d'animations et d'évènements comprenant des ateliers thématiques, des visites guidées et des conférences à destination de publics très variés (scolaires, extrascolaires, seniors, public souffrant de handicaps, organismes sociaux, comités d'entreprises, clubs de loisirs...), activités centrées sur les valeurs éducatives et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Pour autant, si l'activité de l'association n'a plus de lien direct avec le développement économique, la subvention annuelle de 40 000 € accordée depuis 2008 par notre Etablissement public a toujours été traitée dans une approche globale du développement du secteur, l'ancienne municipalité considérant ce site comme complémentaire du futur parc animalier dans le cadre d'une offre globale de loisirs urbains.

C'est à ce titre que l'association nous avait transmis sa demande de soutien financier au programme d'actions 2014, qui, avec l'abandon du projet SAVE, a été suspendue en cours d'année alors que différentes actions avaient d'ores et déjà été réalisées et/ou engagées.

De fait, l'association se trouve aujourd'hui confrontée, par cette décision, à des difficultés financières susceptibles de remettre en cause sa pérennité.

En effet, le rapport du commissaire aux comptes qui nous a été transmis par la structure fait ressortir un compte de résultats 2014 déficitaire à hauteur de 5 790 €, mais assorti d'une réserve dans la mesure où celui-ci intègre la perception de la subvention attendue de Bordeaux Métropole.

Sans cette dernière, la structure se trouverait purement et simplement dans l'incapacité de verser les salaires du personnel.

Celle-ci nous sollicite donc pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 40 000 € pour un total de dépenses de 165 042 € sur la base du résultat ci-après :

| CHARGES | Montant T.T.C. | PRODUITS | Montant T.T.C. |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Personnel | 101 160 € | Conseil régional d'Aquitaine | 40 000 € |
| Autres achats et charges externes (promotion/communication, animation) | 61 993 € | Bordeaux Métropole | 40 000 € |
| Impôts et taxes | 1 717 € | Ville de Pessac | 30 400 € |
| Dotations aux amortissements | 166 € | Ville de Mérignac | 5 000 € |
| Autres charges | 6 € | Cotisations | 135 € |
| | | Prestations de services (animations et formation) | 26 241 € |
| | | Partenaires | 14 010 € |
| | | Produits financiers | 725 € |
| | | Autres produits | 2 741 € |
| TOTAL | 165 042 € | TOTAL | 159 252 |

Il est proposé de donner une suite favorable à cette sollicitation, le montant de 40 000 € correspondant à 24,23% des charges et 34,6% des participations publiques.

A compter de 2015, les demandes ultérieures de subventions seront instruites au regard du positionnement futur de la structure et de la cohérence de son programme d'actions avec la politique Nature de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'association Ecosite du Bourgailh mène des actions qui, sur ce site naturel reconquis en zone périurbaine, répondent à une demande croissante et légitime de loisirs urbains et d'éducation à l'environnement, et, de ce fait, participe au développement de l'écotourisme sur le territoire de l'agglomération, ainsi qu'à l'attractivité et au développement de ce dernier,

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention exceptionnelle de 40 000 € à l'association Ecosite du Bourgailh,

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée, qui prévoit les conditions de règlement de la subvention

Article 3 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 13 AVRIL 2015

M. JOSY REIFFERS